



Délibérations :

NOMBRE DE MEMBRES

Séance du 26 mars 2024

afférents	qui ont pris
au Conseil Municipal	part à la
En exercice	Délibération
11	10
	07

L'an deux mille vingt-quatre et le 26 mars, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Belcastel, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis BESSIERE, Maire.

Présents : Monsieur Jean-Pierre ALQUIER, Monsieur Jean-Louis BESSIERE, Monsieur Daniel BOURDY, Madame Marie-Noëlle DANTAN, Madame Fabienne LANDES, Madame Régine RIGAL, Madame Eliane PARIS.

Absents excusés : Monsieur Jean-Marie BONNEVIALE, représenté par Madame Eliane PARIS, Monsieur Vincent REYNIER, représenté par Mme Marie-Noëlle DANTAN, Madame Audrey VIGUIE-BOU représentée par Monsieur Jean-Louis BESSIERE.

Date de la Convocation : 14/03/2024

Date d'affichage : 14/03/2024

Madame **Fabienne LANDES** a été nommée secrétaire de séance.

REDEVANCE POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC. ÉLECTRICITE_ DE_2024_05

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le décret n° 2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour l'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Le Maire souligne que la redevance pour l'occupation du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution d'électricité a augmenté de 2.01 % par rapport à 2023.

Aussi, pour les Communes dont la population est inférieure à 2000 habitants, le montant dû par ENEDIS (que la Commune reverse au SIEDA) en 2024 est : 239 €.



Le conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré

DECIDE

de reverser au SIEDA la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport d'électricité, qui s'élève à 239 €.

Vote : Pour : 10 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme.

Acte dématérialisé,

Le Maire

Jean-Louis BESSIERE

A handwritten signature in black ink, appearing to read "J. Bessiere".



Acte rendu exécutoire par

- dépôt en Préfecture le: 03/04/2024

- publication en date du: 03/04/2024